

Communiqué de presse

Fausse alertes à la bombe : des cas résolus, des détentions en cours, des sanctions prononcées

Les investigations menées ces dernières semaines par la task-force police et le ministère public ont permis de résoudre formellement quatre cas de fausses alertes à la bombe dans des établissements de formation et d'impliquer un suspect dans un cinquième. Trois jeunes sont encore détenus et les investigations se poursuivent. Les directions des écoles concernées ont prononcé l'exclusion des élèves impliqués.

Entre le 27 janvier et le 20 avril 2021, la police est intervenue pour 19 cas de fausses alertes à la bombe dans des établissements de formation de la région de Lausanne et Morges. Les établissements touchés sont l'EPCL, l'EPSIC, le COFOP et le Gymnase de Beaulieu à Lausanne, le CEPM, l'Ecole de la transition et le Gymnase à Morges, le Gymnase de Renens et le collège de la Planta à Chavannes-près-Renens. Ces fausses alertes constituent un délit passible d'une peine privative de liberté de 3 ans au plus ou d'une peine pécuniaire pour fausse alerte selon l'article 128 bis du Code pénal suisse (CP) et pour menaces alarmant la population, selon l'article 258 CP. Quant aux auteurs impliqués dans plusieurs alertes, ils risquent une peine pouvant aller jusqu'à 4 ans et demi de privation de liberté.

Les 19 cas font l'objet d'ouvertures d'instructions pénales par les ministères publics de Lausanne et de La Côte. Les investigations sont menées par une task-force composée de 12 enquêteurs et enquêtrices de la police judiciaire municipale de Lausanne et de la police de sûreté vaudoise. Ces policiers travaillent de concert dans des locaux communs. Les différentes mesures d'enquête, dont l'analyse des éléments techniques, les auditions, les recherches téléphoniques, etc. ont déjà permis la résolution formelle de trois cas à l'EPCL, au COFOP et au CEPM, ainsi que d'un quatrième au Collège de Chavannes-près-Renens où les auteurs s'étaient spontanément annoncés. Les personnes impliquées ont admis leur participation, à des degrés divers, dans l'un ou l'autre des cas. Il s'agit de deux femmes de 19 et 24 ans, une Suisse et une Croatie, ainsi que de trois hommes de 20 et 21 ans, deux Suisses et un Chilien. Trois d'entre eux ont été libérés cette semaine après presque un mois de détention, le quatrième et le cinquième restent incarcérés. Un sixième auteur, un Suisse de 23 ans est également détenu pour un cas qu'il conteste et pour lequel des éléments techniques le mettent en cause. Les différentes investigations de la police ont permis de mettre en évidence d'autres délits connexes commis par une partie des personnes arrêtées, dont des affaires de vols, recel, pornographie, stupéfiants et infractions graves à la LCR. Des recherches sont toujours en cours afin d'exploiter les éléments prélevés par la brigade de police scientifique lors des constats effectués sur les lieux de ces fausses alertes à la bombe.

Compte tenu des éléments de l'enquête pénale, les directions de l'EPCL et du CEPM ont prononcé une exclusion définitive de ces cinq élèves, soit la sanction maximale prévue par la Loi vaudoise sur la formation professionnelle. Prononcées avec l'appui de la Direction générale de l'enseignement post obligatoire, ces exclusions sanctionnent un comportement inacceptable qui nuit gravement au bien commun qu'est la formation et ont pour but de garantir le bon déroulement de l'enseignement pour l'ensemble des élèves et des employés des lieux de formation vaudois. Dans l'intérêt des jeunes impliqués et de leur avenir professionnel, les directions conservent cependant la possibilité de réexaminer cette décision en tout temps, sur demande de ces jeunes notamment si des faits nouveaux sont invoqués, en lien par exemple avec la procédure pénale.

Lausanne, le 21 avril 2021

Renseignements : Police cantonale, Jean-Christophe Sauterel, directeur communication & relations avec les citoyens, 079 705 29 91

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, Julien Schekter, délégué à la communication, 079 277 42 45